



Synthèse de la consultation de l'APPEP sur la réforme du baccalauréat et du lycée

1er septembre 2018

Note sur la méthode de traitement des données et leur exposition

La consultation des professeurs de philosophie sur la réforme du baccalauréat et du lycée, initiée par l'APPEP, pour laquelle 957 réponses ont été enregistrées¹, comporte deux volets. Le premier est organisé en cinq chapitres : *L'architecture du lycée*, *L'enseignement commun*, *L'enseignement de spécialité*, *La voie technologique*, *Les coefficients et le calendrier de l'examen*. Seul le premier chapitre interroge sur la réforme dans son ensemble, les quatre suivants portant exclusivement sur la philosophie. Le second volet est constitué d'une unique rubrique *Remarques et propositions visant à renforcer l'enseignement de la philosophie*².

Les questions demandent de se prononcer par « Oui »/« Non » ou de choisir entre plusieurs possibilités³. Elles invitent aussi, pour la plupart, à expliciter librement la réponse fournie, les questions étant ainsi ouvertes. La rubrique finale *Remarques et propositions* est, quant à elle, entièrement ouverte.

Les réponses sont d'une grande diversité et, pour plusieurs centaines d'entre elles, d'une remarquable richesse, révélatrice d'un engagement professionnel indéniable des professeurs de philosophie. Dans le contexte d'une réforme systémique imposée à marche forcée depuis l'automne 2017, ces professeurs de philosophie ont ainsi pris de

¹ Les réponses trop fragmentaires ou anonymes n'ayant pas été retenues, 549 réponses ont été effectivement traitées.

² Le questionnaire est reproduit en annexe, p. 20.

³ On trouvera les données chiffrées p. 22.

leur temps, entre le 3 juin et le 25 août 2018, pour exposer de façon argumentée et détaillée leurs inquiétudes, leur colère et leurs attentes.

Chaque contribution a été lue avec attention. Mais compte tenu de leur nombre, aucune ne se retrouve complètement dans ce rapport. Ce rapport synthétique ambitionne de restituer le plus fidèlement les jugements et analyses dans leur pluralité, leur récurrence, et même dans leur singularité, les données chiffrées apportant en annexe des informations strictement objectives. Lorsqu'une réponse est expressément citée, c'est parce qu'elle formule synthétiquement une opinion récurrente.

Il convenait aussi de produire un rapport clair et cohérent, en se gardant de redondances excessives. Il a fallu pour cela résoudre un problème : dans la première partie du questionnaire, les professeurs exposent souvent leur avis en débordant largement la question posée. Ainsi, par exemple, les réponses sur les horaires sont accompagnées de jugements sur les programmes. À l'inverse, dans les Remarques et propositions terminales, on trouve des analyses portant sur les questions posées plus haut. C'est pourquoi la plupart des réponses complémentaires qui débordent nettement les questions de la première partie du questionnaire sont principalement exposées dans la deuxième partie du rapport. Symétriquement la plupart des réponses formulées dans la partie *Remarques et propositions visant à renforcer l'enseignement de la philosophie*, qui reprennent les questions posées dans la première partie, ont été principalement traitées et restituées dans la première partie du rapport.

Le plan général du rapport (parties et chapitres) est calqué sur celui du texte du questionnaire. Par souci de clarté, le rapport organise les chapitres sans suivre exactement l'ordre des 27 questions du questionnaire, reproduites en annexe avec les données chiffrées des réponses.

Si l'APPEP ne prétend pas représenter l'opinion de l'ensemble des professeurs de philosophie, le présent rapport qui synthétise les 549 réponses traitées, restitue publiquement le résultat de la seule consultation générale des professeurs de philosophie, menée à ce jour sur la réforme Blanquer.

Première partie

Les enjeux de la réforme Blanquer pour la philosophie

I- L'ARCHITECTURE DU LYCÉE GÉNÉRAL

1- L'organisation du lycée en filières

Il était demandé aux professeurs de philosophie s'ils étaient favorables au maintien des filières et, dans l'affirmative, à quelles conditions. La prétendue évidence d'une nécessaire disparition des filières de la voie générale ne s'impose pas aux professeurs de philosophie. Le principe des filières dans la voie générale est même approuvé majoritairement. « Je ne vois pas en quoi les filières actuelles sont obsolètes. Dans l'attente que l'on démontre le contraire, elles me semblent encore valables », écrit un professeur. Parmi ceux qui sont favorables au maintien des filières, on ne trouve cependant personne pour vouloir les conserver dans leur état actuel. La contestation de la S « boursouflée », seule filière véritablement généraliste, est unanime.

La continuation sous une autre forme des filières en série générale est envisagée à partir d'une amélioration des conditions d'enseignement et par une réorganisation du lycée en filières plus cohérentes et mieux équilibrées, qui renforce les enseignements fondamentaux. On indique que la prolifération d'options facultatives ne se justifie pas. Plusieurs propositions vont dans le sens d'une réorganisation de la voie générale en deux grandes filières, au lieu des trois actuelles, chacune organisée en spécialités, sous la forme, par exemple, « d'une série sciences humaines et sociales et d'une série sciences de la nature et mathématiques. »

2- L'organisation du lycée en enseignements communs et enseignements de spécialité

Il était demandé aux professeurs de philosophie s'ils étaient favorables à l'organisation du lycée autour d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité.

Cette question portait sur l'organisation du lycée, telle qu'elle est prévue par la réforme Blanquer. Elle faisait pendant à la question précédente sur l'architecture actuelle du lycée

général en filières. Cependant, cette question n'a pas toujours été comprise comme une demande d'appréciation de la réforme en cours. Plusieurs réponses évoquent les « enseignements de spécialité », comme s'il s'agissait des disciplines dominantes dans les filières actuelles S, ES et L. Ainsi, la plupart des professeurs ayant coché « Oui » à la question : « Êtes-vous favorable à l'organisation du lycée autour d'enseignements communs et d'enseignements de spécialités ? » argumentent ensuite dans le sens de l'organisation du lycée en filières. Ce malentendu est symptomatique d'une absence d'intégration par les professeurs du vocabulaire de la réforme en cours. Ceux qui se disent favorables à l'organisation du lycée autour d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité assortissent leur réponse de tant de conditions, par exemple la constitution de classes de tronc commun qui ne mélangent pas des élèves suivant différentes spécialités, le refus de la concurrence entre les disciplines, l'ajout systématique d'une heure de philosophie dans toutes les spécialités ou la garantie de 5 h dans le tronc commun..., que leur réponse ne peut être considérée comme une approbation de la réforme.

Malgré ce malentendu qui a affecté un certain nombre de réponses, les professeurs ont fourni des indications précises sur leurs attentes. Sur la structure d'ensemble de la voie générale, on ne trouve que deux ou trois professeurs pour se déclarer favorables sans réticence à la réforme en son état actuel. Les quelques professeurs qui paraissent en approuver le projet, en attendent généralement des inflexions sérieuses. On souhaite un renforcement des enseignements communs, perçus comme fondamentaux, notamment par leur élargissement, à des connaissances juridiques et logiques, de façon à « ne pas limiter précocement les possibilités dans l'enseignement supérieur ». On estime également nécessaire que les spécialités, c'est-à-dire les enseignements d'approfondissement, soient « présentées en amont du choix des élèves et soient toutes présentes et indépendantes du nombre d'inscrits ». On récuse ainsi une spécialisation précoce, que l'on associe à la mise en concurrence des disciplines en Première, par le passage de trois spécialités en Première à deux en Terminale.

Ces attentes concernant l'ensemble des disciplines s'expriment à propos de la philosophie, avec une acuité particulière. On craint en effet une mise en concurrence des disciplines particulièrement préjudiciable à une discipline présentée comme « peu rentable » et singulièrement réfractaire au « jeu de la concurrence ». On s'inquiète de devoir « aller chaque année en amont de la prochaine rentrée à la recherche de ses élèves afin d'être assuré de la perpétuation de son service et de son maintien dans l'établissement ». On insiste également pour la philosophie sur l'exigence d'un enseignement de spécialité « à part entière », pourvu d'un horaire de 8 heures hebdomadaires, associé aux enseignements artistiques, et en sciences sociales, juridiques et politiques.

3- Bilan sur l'organisation souhaitable du lycée général

À la question de savoir quelle architecture, qui ne correspondrait ni aux filières ni à celle imposée par la réforme, paraît envisageable, plusieurs font valoir « la difficulté à se projeter en grand architecte ». Et surtout, le souhait d'une réflexion concertée de l'ensemble de la profession est nettement affirmé, car on ne réussit pas une réforme de

l'école sans les professeurs. On insiste sur le besoin d'améliorer les conditions de travail des enseignants, et corrélativement les conditions d'étude des élèves, notamment en matière d'effectifs. On pointe les risques d'une « spécialisation à outrance dès 15 ans, où on ferait croire aux élèves qu'ils choisissent librement ». Plusieurs font valoir le besoin de renforcer les disciplines existantes, en particulier les enseignements fondamentaux. La revalorisation de la voie technologique apparaît également comme un des enjeux négligés par la réforme. On attend que la philosophie « demeure une discipline à part entière et seulement enseignée par des professeurs qualifiés ».

II- LA PHILOSOPHIE EN « ENSEIGNEMENT COMMUN » DE LA VOIE GÉNÉRALE

Une seule question a été posée à propos de l'« enseignement commun » de philosophie prévu par la réforme Blanquer dans la voie générale. Elle porte sur l'horaire de philosophie, finalement prévu par la réforme pour tous les élèves de la voie générale du lycée. Il était demandé si un horaire hebdomadaire de philosophie de 4 heures pour tous les élèves de la voie générale était « suffisant ». Les professeurs ont majoritairement répondu par l'affirmative.

Cette question est l'une des rares à n'avoir suscité que peu de remarques complémentaires. Un professeur observe que ce nouvel horaire de 4 heures pour tous les élèves de la voie générale correspond à une demande ancienne de l'APPEP pour la série S. On fait également observer que cet horaire n'était « en rien acquis ». Ceux qui souhaitent un horaire plus important, 5 h, quelquefois 6 h, le justifient par la nécessité des dédoublements ou par le refus de la philosophie comme enseignement de spécialité.

Les remarques et questionnements se portent en marge de la question posée. Un professeur demande : « Mais quoi enseigner et comment ? », visant le programme et les effectifs. Un autre précise que la disparition de la L est « une catastrophe » que ne compense pas l'heure récupérée en S. Plusieurs, enfin, insistent sur la pertinence d'une présence de la philosophie en amont de la Terminale, pour « les élèves intéressés, pas pour tous ».

III- LA SPÉCIALITÉ « HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE » (HLP)

1- L'interdisciplinarité

Si Montaigne et Pascal sont les deux auteurs les plus cités comme étant susceptibles de se prêter à l'interdisciplinarité de la littérature et de la philosophie, et si Sartre et les mythes de Platon sont rappelés, le principe d'un enseignement interdisciplinaire de la littérature et de la philosophie est très largement récusé, parce qu'il n'est pas approprié à un enseignement élémentaire de la philosophie. Il consisterait à « placer la charrue avant les bœufs » et conduirait inmanquablement au « mélange artificiel » de deux disciplines qui ont leurs méthodes et leur objet propres. Une approche comparative, qui insisterait sur les différences de la littérature et de la philosophie, paraît également « hors-sol », dans la mesure où elle vise des élèves qui ignorent la philosophie et sont peu formés à la littérature.

2- Littérature, philosophie et HLP

Plusieurs insistent cependant sur la proximité profonde de la littérature et de la philosophie, qui ont toutes deux les discours pour objet d'étude et font accéder à l'universalité humaine. La philosophie est en quelque façon dans la littérature lorsque cette dernière fait comprendre que des moments singuliers puissent évoquer des sentiments universels, comme l'intolérable ou l'inévitable. Ainsi, « les textes littéraires peuvent être questionnés philosophiquement ». La fiction peut apparaître comme un ancrage évocateur pour l'investigation philosophique. Des regards croisés sont envisageables autour de thèmes comme la sensibilité, la passion, la mort, l'imagination, la violence, la mort, le temps. On indique qu'il est possible de retrouver dans le terme « humanités », l'esthétique, le récit et le concept.

Sans nullement rejeter le dialogue du littéraire et du philosophique, les professeurs contestent cependant dans la spécialité HLP le « brouillage et l'indistinction ». Ils insistent sur le fait que « la philosophie n'est pas plus proche des lettres que des sciences » et qu'« on n'enseigne pas bien ce qu'on ne maîtrise pas ». On s'inquiète du « flou » d'une juxtaposition artificielle voire de « la vaste blague » que constituerait cette spécialité HLP « aussi pompeuse que trompeuse ». Plus simplement, on craint « que la philosophie soit perçue comme une discipline littéraire et qu'elle finisse par être absorbée par ses méthodes », alors que son association aux sciences serait utile aux élèves.

3- L'aménagement de la spécialité HLP

Aux questions portant précisément sur l'aménagement de la spécialité HLP, les professeurs s'abstiennent souvent de répondre, justifiant leur silence par un refus de

répondre à des questions qui présupposeraient l'acceptation de la réforme. « Quand le principe d'une question est irrecevable, aucune question n'a de sens », écrit l'un d'eux. Un professeur, heurté par les questions sur l'enseignement de spécialité, va jusqu'à soupçonner l'APPEP de vouloir négocier l'inacceptable avec le ministère...

Si une très forte proportion des professeurs souhaitent que la spécialité HLP soit proposée dans tous les lycées, plusieurs réitèrent leur refus de cette spécialité, en indiquant qu'« il faut de la philosophie approfondie, mais pas cela ». Il en est de même de la question de l'épreuve. On marque une nette préférence pour deux épreuves comportant deux parties distinctes et pour des corrections séparées. Mais on rappelle également qu'une épreuve « fourre-tout » à partir d'une « spécialité hybride » est « de toute façon une aberration », et qu'il conviendrait plutôt de « préserver une épreuve purement philosophique » corrigée par un professeur qui en a les compétences, répondant aux exigences de la discipline. À la question de savoir quelle répartition horaire entre la littérature et la philosophie est préférable, les professeurs sont partagés, tandis que d'autres observent qu'« entre deux maux, nul n'est tenu de choisir le moindre ».

Des professeurs favorables à cette spécialité souhaitent que l'enseignement commun demeure l'enseignement de référence et que « le choix des spécialités implique une certaine souplesse, de façon à permettre des parcours plus originaux » et de préparer judicieusement aux « nombreux parcours et formations de l'enseignement supérieur ».

4- Bilan provisoire sur la HLP⁴

La spécialité HLP est l'objet de deux critiques majeures. On conteste d'une part l'exclusivité de l'association de la philosophie et de la littérature, qui fait « prendre la partie pour le tout », car la philosophie est également concernée par l'histoire, la biologie, les mathématiques, les sciences sociales, les sciences humaines, les sciences expérimentales le droit, les arts, la psychologie et la psychanalyse, les sciences politiques..., autrement dit par l'ensemble des savoirs contemporains. On conteste d'autre part l'imposition d'une association a priori de la philosophie avec une autre discipline, comme si un enseignement d'approfondissement de la philosophie était incapable d'offrir aux élèves « un contenu assez riche ». Les mélanges interdisciplinaires, chronophages pour les professeurs, et inadaptées à des élèves de lycée, conduisent à des « bavardages, même argumentés ».

⁴ Compte tenu de l'importance de la question, il y sera revenu à la seconde partie du rapport, dans une perspective globale.

IV- L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Un chapitre du questionnaire a été consacré à l'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques, enjeu républicain et démocratique. Les questions ont porté sur l'horaire et les épreuves d'examen. Les réponses ont donné lieu à des contributions fournies, mettant en jeu l'urgence à ne pas se contenter du statu quo pour qui veut « sauver » l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique.

1- L'horaire

Les tendances déjà perceptibles à propos de l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique dans les rapports sur le baccalauréat 2016⁵ et 2017⁶ se sont accentuées. L'engagement convaincu des professeurs de philosophie dans la voie technologique se confirme, avec cependant une accentuation du désarroi de professeurs empêchés d'enseigner, compte tenu de l'horaire, des effectifs, du niveau d'expression écrite des élèves et de l'atmosphère générale des établissements. Les professeurs confirment également que les élèves sont pour la plupart demandeurs d'un enseignement de philosophie, mais qu'un horaire de deux heures en classe entière « revient à faire de la garderie », tandis qu'avec un demi-groupe « le travail devient possible ». Le dédoublement apparaît ainsi comme une disposition indispensable sinon pour remédier à des situations pédagogiques très difficiles voire « impossibles », du moins pour réduire les problèmes. La forte proportion de collègues préférant le dédoublement intégral des deux heures marque clairement la difficulté de mener un travail profitable aux élèves en classe entière.

Des professeurs affirment pourtant dans une proportion significative qu'un horaire de deux heures hebdomadaires est suffisant. Cela peut surprendre, mais la réponse est généralement le signe d'un découragement parce que ces professeurs précisent ensuite qu'il y aurait lieu de rendre l'enseignement de la philosophie facultatif, ou de le supprimer purement et simplement⁷.

2- L'épreuve d'examen

Les questions relatives à l'épreuve du baccalauréat ont donné lieu à des contributions fournies. Il était demandé si les épreuves actuelles étaient satisfaisantes, et dans le cas contraire, quelles épreuves seraient souhaitables. Il apparaît qu'à des degrés divers, une nette majorité des professeurs jugent la dissertation inadaptée, compte tenu notamment

⁵ <http://www.appep.net/rapport-sur-le-session-2016-du-baccalaureat/>

⁶ <http://www.appep.net/rapport-sur-la-session-2017-du-baccalaureat/>

⁷ Compte tenu de l'importance de la question, il y sera revenu à la seconde partie du rapport, dans une perspective globale.

du niveau d'écriture des élèves. La dissertation apparaît, au moins en l'état, comme un « échec », ou un « vœu pieux » qui a perdu sa raison d'être. Pour un professeur, une « épreuve mixte de réflexion et de connaissance » serait à concevoir. Pour d'autres, il faudrait proposer des exercices argumentatifs ou des questions de cours.

Cependant, l'attachement à la dissertation demeure marqué, comme exercice de construction réfléchi qui permet aux élèves de se découvrir capables de satisfaire à un exercice exigeant, et de progresser. Mais on souligne aussi que « l'apprentissage de deux méthodologies, de la dissertation et de l'explication de texte, est une contrainte excessive compte tenu du faible niveau de rédaction et de l'horaire ». Plusieurs se prononcent pour trois dissertations ou trois explications de texte, au choix. Des solutions alternatives sont envisagées, comme une dissertation « modérément guidée », accompagnée de questions auxquelles il serait facultativement répondu. La dissertation comme l'explication de textes seraient ainsi redéfinies. Le principe d'un essai autour de deux ou plusieurs textes est suggéré.

Une autre proposition, récurrente, est la transformation de l'épreuve écrite en une épreuve orale. Cette épreuve peut prendre la forme d'une explication de texte extrait d'une œuvre travaillée dans l'année. Elle peut également s'appuyer sur des questions précises, elles aussi travaillées dans l'année, à partir du programme. Cependant, la proposition la plus fréquemment et assurément avancée est une épreuve à partir d'un dossier constitué pendant l'année. Une telle épreuve permettrait de mieux articuler le travail personnel mené pendant l'année avec le professeur, et l'épreuve d'examen. Dans cette perspective, il est proposé de revoir le programme de notions à partir de questions contemporaines comme l'intelligence artificielle, l'animal, le développement technique, ou un moment de l'histoire des idées.

3- La nouvelle épreuve de « composition » en série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

C'est dans cet esprit d'interrogations et de propositions, que les professeurs ont répondu à la question sur la pertinence de la nouvelle épreuve de « composition » introduite à titre expérimental dans la série STHR lors de la session 2018 du baccalauréat. Si plusieurs professeurs n'ont pas fourni d'avis, n'ayant pas eu l'opportunité de prendre connaissance de cette nouveauté, ils sont cependant nombreux à être précisément informés, et à avoir répondu avec précision et conviction.

On saisit derrière l'invention de cette nouvelle épreuve une intention louable : aider les candidats et leur faciliter le travail. Mais on estime généralement que le résultat est l'inverse de l'effet recherché. La « complication décourageante » des questions est déplorée. Parmi les collègues qui ont testé ce nouveau sujet sur ses élèves, un seul a trouvé « qu'elle facilite beaucoup leur tâche ». Les autres constatent qu'ils « se sont perdus dans le flot de questions » et que « cela ne les a pas aidés à mieux analyser et problématiser le sujet ». Une correctrice du bac STHR cette année, qui trouvait « les questions intéressantes pour guider l'élève » conclut que « la multiplicité des questions conduit à des copies extrêmement longues, mais souvent creuses et bavardes ». On indique que l'exercice apparaît « abrutissant, de l'aveu des élèves ». On conteste un « raté pédagogique » qui pousse les élèves à tenter de comprendre les questions qui leur

sont posées, au lieu de chercher à comprendre le sujet lui-même. Les élèves ratent ainsi la cible et fragmentent le raisonnement. L'épreuve est ainsi estimée « inadaptée à l'objectif de faire penser l'élève par lui-même : elle consiste à lui prendre la main et à lui baliser le chemin... parodie de dissertation et de commentaire de texte. » « Trop de questions tuent les questions », rappelle un professeur, tandis que d'autres déplorent l'effet contre-productif d'une multiplication de consignes lourdes de présupposés et de prérequis. Un professeur suggère un possible malentendu : ce sujet de composition est pédagogiquement intéressant pour le travail en classe, mais il est inapproprié un jour d'examen.

Au cas où cette nouvelle épreuve devait s'imposer administrativement à l'ensemble des séries technologiques, on s'attend donc à « une usine à gaz dont on se passerait volontiers », car « on serait incapable de noter un devoir dont le sujet embrouille le candidat ». Alors qu'ils sont majoritairement en attente d'une refonte complète des sujets d'examen en séries technologiques, les professeurs refusent d'envisager une généralisation autoritaire du sujet de composition STHR, qu'ils jugent inadéquat. Ils se disent en attente d'une réflexion collégiale.

Enfin, il convient de préciser que parmi la minorité des professeurs ayant répondu que les épreuves actuelles étaient satisfaisantes, certains ont fait valoir leur opposition complète à l'épreuve STHR, voyant dans les épreuves actuelles un moindre mal, comparativement à cette nouvelle épreuve de « composition », dépourvue de pertinence.

V- COEFFICIENTS ET CALENDRIER DES ÉPREUVES DE PHILOSOPHIE

Le questionnaire interrogeait sur les coefficients prévus par la réforme, en séries technologiques, en « enseignement commun » de la série générale et en « enseignement de spécialité “Humanités, littérature et philosophie” ».

1- Le coefficient en séries technologiques

Le coefficient de l'épreuve de philosophie qui représente actuellement 5 % du baccalauréat est diminué par la réforme, en passant à 4 %. Les professeurs relèvent à regret que ce coefficient, déjà très insuffisant, affaiblira encore davantage l'enseignement de la philosophie en séries technologiques, alors que cet enseignement est estimé en grande difficulté, comme indiqué ci-dessus.

2- Le coefficient en enseignement commun de la voie générale

Le coefficient de l'épreuve de philosophie, qui représente aujourd'hui 16 % en L, 11 % en ES, 9 % en S, chute avec la réforme à 8 %. Un professeur assure « n'être pas certain que les coefficients aient tant d'importance ». Mais on s'indigne très généralement de ce qui apparaît, avec cette baisse du coefficient, comme une « régression » et une dépréciation choquante de la discipline, qui confirme « la dissonance entre ce qui est dit et ce qui est fait », car « au lieu d'estimer on méprise » le travail accompli par les professeurs avec leurs élèves. L'insuffisance obvie du coefficient de philosophie trahit une « perte de sens institutionnel », qui se traduira inmanquablement par « une perte de sens pédagogique ». Il est illusoire d'imaginer que « l'importance » reconnue à une discipline scolaire serait sans rapport avec celle du coefficient de l'épreuve d'examen. Le désinvestissement des élèves est effectivement inévitable dès lors que le coefficient de l'épreuve est « ridiculement faible ». S'agissant plus particulièrement de la philosophie, celle-ci est une discipline exigeante dont l'élève n'aperçoit pas immédiatement l'intérêt. Un faible coefficient « le confortera dans le soupçon » et conduira au discrédit et à la marginalisation d'une discipline critique. Pour un professeur, ce coefficient négligeable annonce un « enterrement de seconde classe » de l'enseignement de la philosophie, par son passage à un enseignement optionnel.

Plusieurs précisent que la faiblesse du coefficient n'est pas la seule cause de la déconsidération de l'épreuve, puisque la note de philosophie au bac n'entrera pas en ligne de compte pour l'accès au Supérieur. On peut même voir dans cette double disposition une cohérence, dans le projet de se débarrasser de l'enseignement de la philosophie. La « relégation de l'épreuve en fin d'année, quand l'examen sera joué depuis longtemps » est ainsi fréquemment rappelée.

3- Le coefficient de l'épreuve de spécialité « Humanités, littérature et philosophie »

Le coefficient de l'épreuve de spécialité, qui représente 16 % du baccalauréat, ne donne que très exceptionnellement satisfaction, alors qu'il est élevé. Car « l'enjeu est ailleurs » : dans la faiblesse du coefficient de l'enseignement commun et dans l'absence de véritable philosophie dans la HLP. Un des rares professeurs à se satisfaire de la spécialité HLP estime qu'avec un fort coefficient accordé à la spécialité, « l'espèce usurpe la place du genre », jugeant, comme plusieurs autres, qu'il serait pertinent d'inverser les coefficients, en portant à 16 % celui de l'enseignement commun et à 8 % celui de la spécialité. Les plus critiques redoutent un exercice sophistiqué, tristement valorisé par le coefficient, au détriment de l'épreuve disciplinaire.

4- Le calendrier

Il était demandé de se prononcer sur le calendrier du nouveau bac qui place l'épreuve de philosophie fin juin, au moins cinq semaines après les épreuves de spécialité prévues début mai. Si une poignée de professeurs manifestent l'espoir que ces cinq semaines « permettront aux élèves de mieux se préparer », ils sont presque unanimes à juger « irrecevable » et « catastrophique » un tel exil, qui provoquera un absentéisme inédit, dans un lycée déserté, car les rares élèves qui viendront au lycée en mai et en juin seront d'abord intrigués par le « grand oral », mais ne verront pas de raison d'assister au cours de philosophie ni de préparer l'épreuve de philosophie, alors que leur bac comme leur sélection dans le Supérieur seront déjà joués. « La philosophie risque d'être réduite à une option dans la tête des élèves. » Les élèves les mieux disposés seront démobilisés.

La conjonction de trois paramètres (un coefficient très faible, une épreuve « cinq à six semaines après la bataille » et une absence de prise en compte par la plateforme Parcoursup) font juger que la philosophie souffrira d'une dévalorisation et d'une désaffection qui pourraient mener à la disparition d'une épreuve sans enjeu et, au final, à celle de l'enseignement de la philosophie lui-même. On précise que la conjonction de ces trois facteurs sera connue des élèves, et que cela plombera l'ensemble de l'année scolaire. Les élèves auront effectivement conscience dès le début de l'année scolaire de « l'universelle fumisterie » d'un tel dispositif qui fait perdre toute crédibilité à cette épreuve.

Un professeur note cependant que le calendrier laissera aux élèves du temps pour la révision de l'épreuve de philosophie. Mais d'autres indiquent que dans le meilleur des cas où la philosophie serait travaillée in extremis, après les épreuves importantes, elle serait l'objet d'une révision à la hâte et trop concentrée dans la durée, au détriment d'un travail de maturation nécessaire à l'appropriation d'une discipline exigeante. Cela aggraverait la pratique d'un « bachotage » médiatiquement décrié. On précise que s'il est pertinent de placer l'épreuve de philosophie en fin d'année scolaire afin que celle-ci soit évaluée le plus tard possible dans l'année, cela peut se faire en même temps que les autres épreuves terminales, plutôt que six semaines après.

On relève également « l'aberration » d'une épreuve placée les derniers jours de juin, qui imposerait le recul du calendrier du bac. Les délibérations du second groupe seraient ainsi décalées d'une dizaine de jours par rapport au calendrier actuel, sauf à restreindre

encore davantage les délais déjà contraints de correction, et à faire perdre tout crédit à l'évaluation. Des professeurs s'inquiètent de la surcharge de travail « imposée par la nécessité de corriger les épreuves de spécialité, pour ceux qui auront à le faire, et de faire cours en même temps ». On propose également que l'épreuve se déroule mi-juin, avant le grand oral, de façon à permettre une correction sereine, sans décaler la fin de l'année, en reconnaissant que cela ne résoudrait pas la question de l'absentéisme après les épreuves de spécialité, entre la mi-mai et la mi-juin.

Ainsi, « l'épreuve universelle de philosophie », médiatiquement promue par le ministre de l'éducation nationale, ressemblera à un « pur symbole pour lequel les professeurs s'épuiseront en vain ». L'incurie « des technos de la rue de Grenelle n'ayant aucune notion de la vie ordinaire des lycées » est épinglée par certains, tandis d'autres soupçonnent un projet politique cynique de lente agonie de l'enseignement de la philosophie, qui institue une « épreuve gadget estivale », prélude à sa disparition pure et simple. Derrière les belles annonces, l'enseignement de la philosophie apparaît « sacrifié » par cet isolement dans le calendrier, alors qu'il est reconnu pour son apport irremplaçable à la formation intellectuelle des élèves.

Deuxième partie

Propositions pour renforcer l'enseignement de la philosophie

1- L'exigence de sauver l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique

Deux préoccupations semblent dominer. La première concerne l'état alarmant de l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique, qui ne cesse de se dégrader. Un nombre désormais significatif de professeurs de philosophie en sont venus à souhaiter sa disparition comme enseignement obligatoire, parce qu'ils ne parviennent plus à enseigner et « s'épuisent en pure perte ». Une telle situation catastrophique devrait alerter le ministère de l'éducation nationale. Les professeurs attendent en premier lieu la généralisation des dédoublements, mais aussi une refonte de l'épreuve d'examen, mieux adaptée aux spécificités des séries technologiques, ainsi qu'un recentrage du programme notions. Ils sont en demande d'une concertation générale de la profession sur ces questions urgentes, afin de « sauver » l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique.

2- Un indispensable enseignement approfondi de la philosophie dans le lycée général

L'autre préoccupation majeure concerne l'enseignement approfondi de la philosophie, actuellement assuré de façon perfectible en L, autour d'un horaire de 8 heures qu'il convient de sauvegarder. On déplore les conditions de la transformation en 1995 de la TA en TL. Plusieurs insistent sur les possibilités de renforcer l'actuelle L, dont les effectifs se sont stabilisés depuis une dizaine d'années, en y augmentant la part des sciences humaines, incluant les sciences du langage, les sciences sociales, les sciences politiques et juridiques, la psychologie. Dans cette perspective, l'introduction de la philosophie en Première est largement souhaitée, ainsi que la prise en charge de l'enseignement moral et civique par les professeurs de philosophie. Car une véritable « spécialité philosophie », quelle que soit son appellation, et quelle que soit la structure du lycée, devrait garantir 4 heures d'enseignement d'approfondissement en plus des 4 heures d'enseignement commun, dans des conditions non dissuasives pour les élèves.

« Que doit être un enseignement approfondi de la philosophie, venant en complément d'un enseignement dispensé à tous les élèves de la voie générale ? », demande un professeur. Cet enseignement prendrait la suite de l'enseignement de 8 heures

hebdomadaires dans l'actuelle TL, remarquable à plusieurs égards⁸. On reconnaît le défaut structurel de l'actuelle TL, qui permet effectivement un enseignement approfondi de la philosophie, mais en le cantonnant à une filière dite « littéraire ». On note cependant qu'avec la spécialité HLP, « on reproduit les défauts de la L, en abandonnant ce que la littérature et la philosophie ont chacune de spécifique ». On dénonce avec vigueur dans la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » une « spécialité bâtarde, où l'on ne fera ni de la philosophie, ni de la littérature, et où personne ne comprendra ce que signifie "humanités" »

De ce point de vue, la spécialité HLP n'est que rarement considérée comme le pis-aller qui viendrait compenser partiellement la disparition de l'enseignement de 8 heures hebdomadaires en TL. Cette spécialité, dont on prévoit qu'elle sera peu choisie par les élèves dans les lycées où elle sera proposée, enferme en effet la philosophie dans une représentation trompeuse d'une philosophie littéraire, alors que la philosophie contemporaine démontre sa valeur dans sa relation à une multiplicité de champs de connaissance et d'expérience. Cet enseignement de spécialité paraît miné par un double contresens, d'ordre académique d'abord : en enfermant la philosophie dans les humanités littéraires, cet enseignement ignore l'enracinement historique de la philosophie dans les champs de rationalité. Le contresens de cette spécialité est ensuite pédagogique : en prétendant enseigner à des élèves de 16 et 17 ans, qui n'ont pas été initiés à la philosophie, un domaine restreint de la philosophie, la spécialité HLP risque d'osciller entre des « considérations pointues décourageantes » autour de textes ardues, et des « incitations démagogiques au bavardage argumenté » sur des thématiques attrayantes. On ne peut « suivre une spécialisation sans avoir auparavant suivi un enseignement élémentaire », observe un professeur.

Il s'agirait donc de « libérer la philosophie du prisme littéraire » et de permettre, quelle que soit l'architecture du lycée, le choix d'une « spécialité » proprement philosophique, en prolongement de l'enseignement de la philosophie commun à tous les lycéens, et d'assurer ainsi un avenir à un enseignement approfondi de la philosophie, qui est l'une des réussites historiques du lycée français. Une réorganisation du lycée peut offrir aux élèves un cadre cohérent qui préserve un enseignement de la philosophie doté d'un horaire hebdomadaire de 8 heures. Un enseignement d'approfondissement, qui prolonge l'enseignement commun, ne saurait en effet être un enseignement de culture générale ou d'histoire des idées, mais un enseignement qui permet d'aborder philosophiquement des domaines qui ne peuvent être que survolés en enseignement commun, par exemple les problématiques contemporaines relatives à l'animal, la bioéthique ou le transhumanisme. On suggère aussi qu'une liberté et une confiance supérieures soient accordées au professeur de philosophie qui approfondirait avec ses élèves des questions sur lesquelles il s'est lui-même formé : le cinéma, un domaine de l'art ou des sciences, etc.

3- Les potentialités de l'enseignement philosophique

Pour les professeurs de philosophie, la singularité de leur discipline dans le lycée général et technologique n'est « pas une anomalie, mais le révélateur et le catalyseur des

⁸ <http://www.appep.net/temoignage-sur-la-classe-terminale-l/>

enjeux » de l'école et de la société. « Discipline de l'art du jugement critique », la philosophie est une « composante fondatrice et fondamentale de notre culture, de liberté, de rationalité, d'éducation, de discussion publique ». Aussi, conviendrait-il de valoriser la philosophie dans les attendus universitaires en sciences médicales, juridiques et sociales. On invite à récuser de façon plus offensive la tyrannie de l'anti-intellectualisme. Mais ce combat est rendu plus difficile par « la façade ministérielle » qui prétend renforcer la philosophie en l'affaiblissant avec une « épreuve universelle qui la ridiculise dans son exil ». Aussi faudrait-il « réformer la réforme, si cela est encore possible, en réduisant ses effets néfastes voire dévastateurs pour la philosophie ».

L'enjeu des programmes d'enseignement fait l'objet d'une vigilante attention. L'avenir est à la continuation d'un programme de notions, qui se justifiera d'autant mieux s'il est recentré autour d'un nombre sensiblement réduit de notions. Quelques professeurs proposent que le programme définisse des problèmes qui détermineraient les notions, mais ils sont très minoritaires. La dissertation et l'explication de texte paraissent très généralement l'exercice le plus approprié dans la voie générale, même si plusieurs contributions suggèrent une redéfinition des exercices et même l'abandon de « la forme trop rigide de la dissertation en vue d'exercer davantage les élèves sur des exercices d'argumentation philosophique plus libres ».

Au-delà de la réforme elle-même, l'avenir de l'enseignement de la philosophie au lycée dépend du climat de travail correct dans les lycées et de la réinstauration d'un « rapport de familiarité et de maîtrise vis-à-vis de la langue ». On alerte sur la situation des professeurs contractuels, trop souvent livrés à eux-mêmes. On s'inquiète des effectifs beaucoup trop lourds, « pas seulement en séries technologiques », et de la multiplication indéfinie des tâches imposées aux enseignants.

Les professeurs de philosophie ne sont cependant pas seulement en attente de conditions d'enseignement moins défavorables. Ils insistent aussi sur les possibilités d'une présence accrue de la philosophie en Première, dans les CPGE scientifiques, dans les sections préparant aux BTS. Lorsque les conditions s'y prêtent, un travail en amont, sur la base du volontariat, avec les professeurs de SVT et de français notamment, est souvent souhaité. On indique également comme possible et souhaitable une participation accrue des professeurs de philosophie à la formation des professeurs, ceux de l'enseignement primaire, notamment. La laïcité apparaît également comme un champ d'intervention particulièrement pertinent des professeurs de philosophie, auprès des élèves comme des personnels.

Sur ces questions, une contribution résume l'attente très largement partagée « de discussions collégiales organisées par les corps d'inspection, qui redonneront une identité à la philosophie ».

Conclusion : la nécessité d'une remise à plat de la réforme

Ce questionnaire, organisé dans l'urgence d'une réforme menée à marche forcée et diffusé pendant les vacances, n'a certainement pas atteint tous les professeurs de philosophie. Le nombre de réponses reçues est pourtant considérable. Il témoigne d'un incontestable engagement professionnel et révèle une mobilisation remarquable.

Les professeurs de philosophie qui ont répondu à la consultation de l'APPEP n'ont pas été dupes des éloges de la philosophie renouvelés tout au long de l'année par le ministre, qui assure contre toute évidence qu'elle est fortifiée par sa réforme. Ils jugent sur pièce et constatent tout au contraire que l'enseignement de la philosophie est affaibli et marginalisé.

La concurrence entre les disciplines, les effectifs pléthoriques en tronc commun, un enseignement approfondi de la philosophie détaché du tronc commun et qui impose une association exclusive avec la littérature, une spécialité confuse qui prépare une épreuve « fourre-tout », un calendrier et un coefficient qui abaissent l'épreuve commune, l'abandon des dédoublements dans les séries technologiques... aucune des nouveautés introduites par la réforme ne peut satisfaire les professeurs de philosophie et ne correspond aux besoins de leur enseignement. Seul l'horaire de quatre heures en série générale est approuvé, mais il se paye de la disparition d'un enseignement approfondi.

La richesse des contributions rédigées par les nombreux collègues qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire, et dont cette synthèse ne donne qu'une idée imparfaite, fait regretter que la réforme engagée ne se soit pas appuyée sur leur expertise. L'expérience enseigne pourtant qu'aucune réforme de l'école ne réussit sans les professeurs et a fortiori contre eux. Or il ressort des éléments recueillis qu'en dehors de tout parti-pris, les professeurs de philosophie rejettent massivement cette réforme.

C'est la raison pour laquelle l'APPEP demande la remise à plat de la réforme et l'organisation d'une véritable discussion avec toute la profession.

ANNEXES

Annexe 1: Le questionnaire

I- L'ARCHITECTURE DU LYCÉE GÉNÉRAL

1. Êtes-vous favorable au maintien des filières ?
2. Si oui, sous quelles conditions ?
3. Êtes-vous favorable à l'organisation du lycée autour d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité ?
4. Si oui, sous quelles conditions ?
5. Une autre architecture du lycée, différente des séries existantes et de celle projetée par le ministère vous paraît-elle envisageable ?
6. Si oui, sous quelles formes et à quelles conditions ?

II- L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE EN « ENSEIGNEMENT COMMUN »

1. Pensez-vous qu'un horaire de 4 h hebdomadaires de philosophie en tronc commun soit suffisant ?

III- L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE « DE SPÉCIALITÉ »

1. La réforme ayant prévu d'inclure la philosophie dans une spécialité baptisée « Humanités, littérature et philosophie », pensez-vous préférable...
 - a. ... un enseignement interdisciplinaire ?
 - b. ... deux enseignements disciplinaires disjoints et autonomes ?
 - c. ... une autre solution ?Pour quelles raisons ?
2. Pour cet enseignement de spécialité, êtes-vous favorable à un programme de philosophie intégralement autonome du programme de littérature ?
3. Comment envisagez-vous ce programme de spécialité ?
4. Dans le cadre d'un horaire garanti nationalement, le Conseil supérieur des programmes propose deux scénarios. Lequel vous semble préférable ?
 - a. 3 h de lettres en Première et 1 h de philosophie en Première puis 2 h de lettres et 4 h de philosophie en Terminale.
 - b. 2 h en Première et 3 h en Terminale pour chaque discipline.Pour quelles raisons ?
5. L'épreuve de la spécialité « Humanités, lettres et philosophie » doit-elle...
 - a. ... mêler littérature et philosophie et être corrigée indifféremment par un professeur de lettres ou de philosophie ?
 - b. ... être constituée de deux parties distinctes, chacune corrigée par un professeur de la discipline concernée ?Pour quelles raisons ?
6. Pensez-vous acceptable la suppression en Terminale d'une des trois spécialités choisies en Première par les élèves ? Pour quelles raisons ?

7. Pensez-vous que le même professeur de philosophie doit nécessairement avoir en « enseignement commun » les élèves qu'il a « en spécialité » ? Pour quelles raisons ?
8. Dans le cadre d'une « spécialité » incluant la philosophie, jugez-vous pertinente l'association des lettres et de la philosophie ? Pour quelles raisons ?
9. Quelles autres associations vous sembleraient intéressantes ?
10. La spécialité « Humanités, littérature et philosophie », ou toute autre spécialité incluant la philosophie, doit-elle être proposée dans tous les lycées ? Pour quelles raisons ?

IV- L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

1. Considérez-vous que dans les séries technologiques un horaire hebdomadaire de 2h soit suffisant ? Pour quelles raisons ?
2. Si non, faut-il privilégier...
 - a. ...le dédoublement d'une heure ?
 - b. ... le dédoublement de deux heures ?
 - c. ... une augmentation de l'horaire des élèves ?
3. Jugez-vous satisfaisantes les épreuves actuelles du baccalauréat dans la voie technologique ? Pour quelles raisons ?
4. Si non, quelles épreuves jugeriez-vous souhaitables ?
5. Comment appréciez-vous la nouvelle épreuve de « composition » introduite dans la série STHR lors de la session 2018 du baccalauréat ?

V. COEFFICIENT ET CALENDRIER

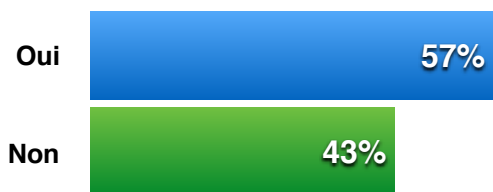
1. Il est prévu que l'épreuve de philosophie représente 8 % du baccalauréat en série générale et 4 % en série technologique, contre aujourd'hui 16 % en L, 11 % en ES %, 9 % en S et 5 % en série technologique. Qu'en pensez-vous ?
2. Il est prévu que l'épreuve de spécialité « Humanités, littérature et philosophie » représente 16% du baccalauréat. Qu'en pensez-vous ?
3. Comment appréciez-vous le calendrier du nouveau bac, qui place la philosophie dernière épreuve écrite, au moins cinq semaines après celles de spécialité ?

VI. REMARQUES ET PROPOSITIONS VISANT À RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

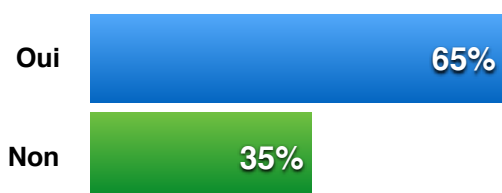
Annexe 2: Données chiffrées

I- L'architecture du lycée général

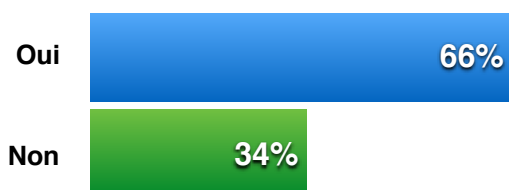
1. Êtes-vous favorable au maintien des filières ?



2. Êtes-vous favorable à l'organisation du lycée autour d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité ?



3. Une autre architecture du lycée, différente des séries existantes et de celle projetée par le ministère vous paraît-elle envisageable ?



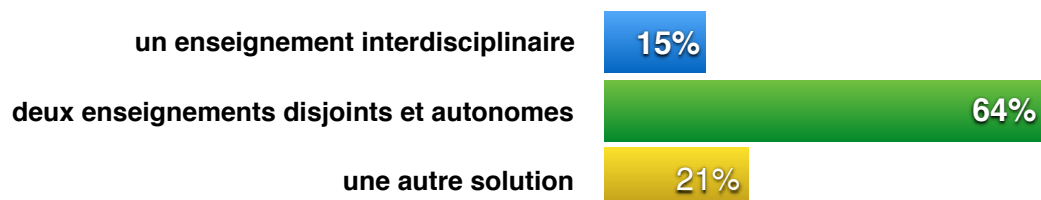
II- L'enseignement de la philosophie en « enseignement commun »

1. Pensez-vous qu'un horaire de 4 h hebdomadaires de philosophie en tronc commun soit suffisant ?

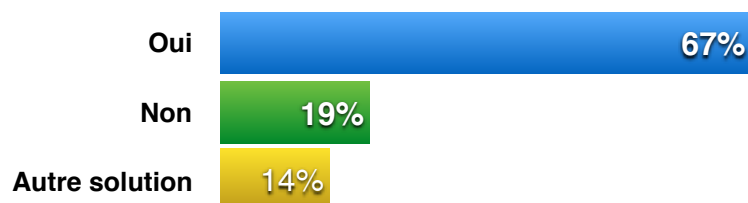


III- L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE « DE SPÉCIALITÉ »

1. La réforme ayant prévu d'inclure la philosophie dans une spécialité baptisée « Humanités, littérature et philosophie », pensez-vous préférable...



2. Pour cet enseignement de spécialité, êtes-vous favorable à un programme de philosophie intégralement autonome du programme de littérature ?

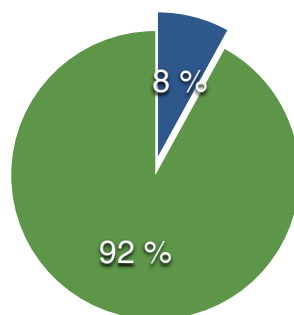


4. Dans le cadre d'un horaire garanti nationalement, le Conseil supérieur des programmes propose deux scénarios. Lequel vous semble préférable ?

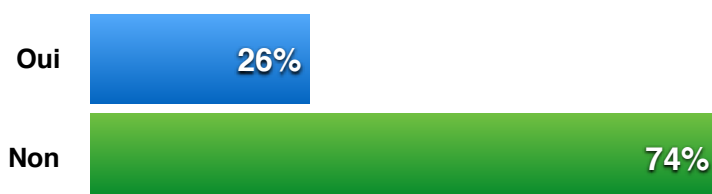


5. L'épreuve de la spécialité « Humanités, lettres et philosophie » doit-elle...

- ... mêler littérature et philosophie et être corrigée indifféremment par un professeur de lettres ou de philosophie
- ... être constituée de deux parties distinctes, chacune corrigée par un professeur de la discipline concernée



6. Pensez-vous acceptable la suppression en Terminale d'une des trois spécialités choisies en Première par les élèves ?



7. Pensez-vous que le même professeur de philosophie doit nécessairement avoir en « enseignement commun » les élèves qu'il a « en spécialité » ?



8. Dans le cadre d'une « spécialité » incluant la philosophie, jugez-vous pertinente l'association des lettres et de la philosophie ? Pour quelles raisons ?

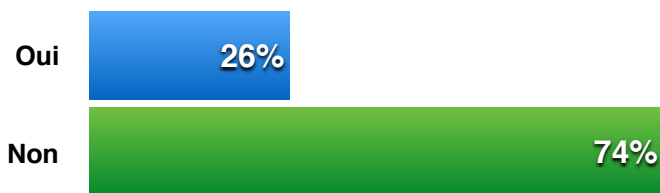


10. La spécialité « Humanités, littérature et philosophie », ou toute autre spécialité incluant la philosophie, doit-elle être proposée dans tous les lycées ?

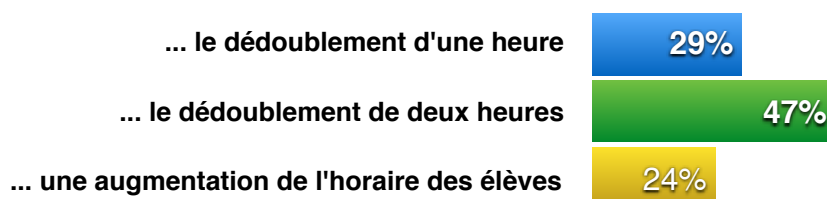


IV- L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

1. Considérez-vous que dans les séries technologiques un horaire hebdomadaire de 2h soit suffisant?



2. Si non, faut-il privilégier...



3. Jugez-vous satisfaisantes les épreuves actuelles du baccalauréat dans la voie technologique?

